



ORDRE
NATIONAL
DU QUÉBEC

HONNEUR AU PEUPLE
DU QUÉBEC

Volume 1, n° 5 • Décembre 2008

Entretien inédit



Paul Gérin-Lajoie

Une vie au service du savoir

Québec

UNE VIE AU SERVICE DU SAVOIR

Certains politiciens ont laissé leur nom à des ponts, des routes, des stades. Paul Gérin-Lajoie laisse le sien à une « doctrine », à des écoles, à une fondation.

Une rencontre avec M. Paul Gérin-Lajoie, grand officier de l'Ordre national du Québec, est une plongée aux sources de la Révolution tranquille. La Révolution tranquille a eu un grand pilote, Jean Lesage, elle a aussi eu des pères, et au premier rang, Paul Gérin-Lajoie, qui en aura été l'axe intellectuel. Secrétaire de la Fédération libérale du Québec, responsable du programme principalement en matière d'éducation et de constitution, on le retrouve, depuis 1952, à tous les grands carrefours du cheminement de la société québécoise.

Descendant d'une longue lignée de juristes, les Gérin-Lajoie, Dorion, Lacoste, lié aux Papineau, ce spécialiste du droit constitutionnel veut surtout, au début de sa carrière, reprendre la tâche laissée en plan en 1876, lors de l'abolition de l'éphémère ministère de l'Instruction publique, sous les pressions de l'épiscopat.

Il atteindra son but le 13 mai 1964, avec la création du ministère de l'Éducation après une longue campagne d'information destinée à vaincre les craintes du premier ministre, l'opposition farouche des évêques et la résistance d'éléments conservateurs de la population, dont plusieurs ministres. Il pourra alors compléter les réformes commencées et appliquer les recommandations que vient de faire la commission Parent, créée en 1961.

En même temps, il s'occupe des questions constitutionnelles. Il signe les premières ententes

formelles avec la France et l'Italie en février 1965; la même année, dans un discours prononcé devant le corps consulaire à Montréal, il formule ce que l'on appelle aujourd'hui la « doctrine Gérin-Lajoie », une position qui guide la politique internationale du Québec depuis cette époque, selon laquelle la souveraineté d'une province canadienne dans ses champs de compétence s'applique également dans ses relations internationales. Cette interprétation sous-tend le principe du statut particulier et la notion des « États associés ».

La Révolution tranquille arrêtée en 1966 avec la défaite du gouvernement qui l'avait portée, il caresse l'idée de succéder à Jean Lesage, mais le parti craint celui qui est devenu PGL et qui rêve de nouvelles réformes. Il choisira Robert Bourassa. PGL se tourne alors vers une vocation internationale. D'abord comme président de l'ACDI pendant sept ans, puis comme fondateur et inspirateur de la fondation qui porte son nom.

Certains politiciens ont laissé leur nom à des ponts, des routes, des stades. PGL laisse le sien à une « doctrine » qui est le fondement de la politique internationale du Québec, à des écoles, à une fondation qui fournit écoles et livres aux enfants de pays pauvres, et en y formant des enseignants. Au printemps 2007, la Fondation Paul Gérin-Lajoie affichait fièrement son bilan : cinq millions d'enfants scolarisés et la participation, par une célèbre dictée, de près de 170 000 écoliers canadiens du niveau primaire.



Profondes réformes politiques, révolution en éducation, stratégie constitutionnelle, aide aux pays pauvres..., de tout ce qu'il a accompli comme homme d'État sur un demi-siècle, de quoi Paul Gérin-Lajoie est-il le plus fier? Il n'hésite pas une seconde :

«D'une chose bien précise, sans aucune hésitation : avoir ouvert l'accès à l'éducation, du primaire jusqu'à la fin du secondaire, à tous les enfants du Québec, dans tous les régions.»

Aujourd'hui, cela nous semble aller de soi : un décret, de l'argent, beaucoup d'argent... Mais il y a cinquante ans, c'était un défi redoutable.

«Le Québec n'avait pas de ministère responsable de l'éducation. L'enseignement primaire relevait d'un haut fonctionnaire, le Surintendant de l'instruction publique, inamovible, sous la gouverne des évêques pour tout ce qui était du contenu de l'éducation, programmes, manuels, enseignants. Le ministère de la Jeunesse n'avait autorité que sur l'enseignement technique et les bourses d'étude. Quant au secondaire, en théorie, il relevait de l'État et non des évêques; mais, pour créer le réseau d'écoles polyvalentes, il fallait réformer les structures, et les résistances n'ont pas manqué. On touchait surtout à l'autorité des évêques...

Paul Sauvé, à ce qu'on m'a dit, avait déjà eu des discussions à ce sujet avec les évêques, mais qui n'ont pas débouché...»

Il a fallu former des milliers d'enseignants en quelques années. Mais c'était mieux que de laisser les jeunes à la rue...

Bien des dirigeants locaux s'y opposaient, en effet, parce qu'ils craignaient que l'enseignement secondaire ne vide leur région de leurs jeunes. Et une certaine opinion disait qu'il n'y avait pas assez d'enseignants formés pour généraliser l'enseignement secondaire.

«C'est juste. Il a fallu former des milliers d'enseignants en quelques années. Mais c'était mieux que de laisser les jeunes à la rue, dans les salles de billard, comme on disait alors. La moitié des enfants quittaient l'école après la septième année. Seulement un jeune sur quinze accédait à l'université. En grande partie à cause des insuffisances de notre système scolaire, la très grande majorité des postes de direction dans l'économie étaient occupés par des anglophones... »

Cette révolution a bien failli ne pas arriver. Peu de gens savent en effet qu'avant d'être ministre de la Jeunesse, en 1960, Paul Gérin-Lajoie a été, l'espace d'un moment, Procureur général, comme on appelait alors le ministre de la Justice! La chose était logique : juriste éminent, constitutionnaliste, le poste lui allait comme un gant... sauf qu'il n'en voulait pas. L'affaire a été racontée par le menu dans la biographie que Mario Cardinal a faite de Paul Gérin-Lajoie, mais laissons l'ex-ministre nous la résumer...

«Quelques jours après les élections, Jean Lesage nous avait réunis, trois ou quatre élus, à Saint-Jovite pendant quelques jours. Il nous demanda, René Lévesque et moi, comment nous voyions la composition du cabinet; René Lévesque et moi, nous étions stupéfaits! Mais son idée était faite, évidemment. René Lévesque aurait le Bien-être social et, à sa demande, les Travaux publics. Et je serais Procureur général.

J'avais l'air assez mécontent, et il me fit valoir le prestige du poste, si important que Duplessis se l'était toujours réservé, disait-il. Je n'avais pas envie d'être ministre de la police. Ce que je voulais, c'était mettre en application le grand plan de réforme de notre programme en éducation. Impossible! Car il n'y a pas de ministère de l'Éducation, me fit valoir Lesage, tout en me promettant que ça viendrait plus tard.

Je voulais le ministère de la Jeunesse. Quelques jours plus tard, après un caucus au Château Frontenac, il revint sur sa décision et m'accorda la Jeunesse. Mais je voulais y rattacher le Département de l'instruction publique, un très

gros morceau de l'éducation, ce qui, encore une fois, était impossible, au dire de Lesage, sans une nouvelle loi... Or, une consultation auprès du conseiller juridique Louis-Philippe Pigeon, futur juge à la Cour suprême, pour savoir comment me faire « ministre de l'Éducation » — c'est PGL qui souligne — permit de constater que toute fonction d'un ministère pouvait être transférée à un autre par simple décret ministériel.

Lesage avait beaucoup de respect pour moi, malgré notre rivalité au congrès de 1958, et me dit : « Tu as gagné. » André Laurendeau put écrire : « Nous avons un ministère de l'Éducation sans le nom. » J'avais en main, en tout cas, tous les morceaux dispersés de l'enseignement et la possibilité d'en faire un système cohérent et structuré. »

Si Paul Gérin-Lajoie était devenu ministre de la Justice, des réformes auraient été faites, sans doute, mais sans sa détermination, la clarté de sa vision, son sens de la négociation et du compromis, son talent de vulgarisateur, l'art de s'entourer de personnalités fortes et compétentes, on peut se demander si les réticences du premier ministre Lesage, l'opposition farouche de l'Église, la résistance de plusieurs milieux n'auraient pas empêché la création d'un ministère et la laïcisation de la machine administrative. Alors, si la réforme du système était à refaire, feriez-vous les choses de la même façon?

« Dans l'ensemble, dans la même situation et les mêmes circonstances, oui, absolument. Tout compte fait, je suis heureux de la façon dont ça s'est fait. Dès le début, il y a une modalité qui m'agaçait : la grosseur des écoles. Nous pensions à des ensembles d'environ mille élèves plus ou moins, comme le proposait la commission Parent; or, la première polyvalente, l'école Gérard-Filion, en avait plus de 3000... trop pour un premier pas. »

Dans la foulée et suite aux recommandations de la commission Parent, s'est mis en place un réseau postsecondaire, celui des collèges d'enseignement général et professionnel. On a souvent contesté la nécessité de ce pont entre le secondaire et l'université. Récemment encore, le

recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Bruno-Marie Béchar, lui reprochait d'allonger de deux ans la scolarité des Québécois, et surtout de vider l'université des notions de culture générale et de l'avoir condamnée à la spécialisation. Était-ce une erreur?

« Je ne suis pas de cet avis. Le cégep, c'est tout à fait différent d'un simple prolongement du secondaire. Au secondaire, on n'aurait pas eu ce nouvel esprit, qui est devenu pour les jeunes un passage culturel intérieur et un milieu de vie très différent de l'école publique. Beaucoup de jeunes partent autour du monde avant de rentrer à l'université. Ils ont alors la maturité de faire des choix plus définitifs. »

Les cégeps devaient aussi devenir plus polyvalents que les collèges classiques et offrir un enseignement professionnel, technique et scientifique. Or, on leur reproche de l'avoir grandement négligé....

« Là-dessus, on s'est fié au rapport Parent, formé de personnes respectées, un choix de personnes que ni moi ni les autres n'ont mis en cause. Aujourd'hui, Guy Rocher (membre de la Commission) pense qu'ils ont été trop idéalistes. Mais on voulait rééquilibrer les deux avenues, le général et le technique. Et jeter des ponts entre les deux : il était possible pour un étudiant universitaire de retourner vers l'enseignement professionnel, mais l'inverse n'était pas vrai.

Dans la pratique, les directeurs du général étaient mieux préparés que leurs collègues du professionnel. Et le désir d'ascension sociale a joué en faveur de la formation universitaire; il y a eu beaucoup plus de jeunes et de parents qui visaient des carrières administratives et de direction. »

Votre carrière publique n'a pas été que le fruit des circonstances. Quand avez-vous commencé à penser que votre professionnelle se passerait entièrement dans la vie publique?

« Pendant que j'étudiais à Oxford, de 1946 à 1949. Et même à Brébeuf, un peu. À Oxford, j'avais des relations très amicales avec deux condisciples qui étaient les fils d'Onésime Gagnon, ministre



La signature de l'Entente franco-québécoise sur l'éducation, le 27 février 1965, à la Délégation générale du Québec à Paris. De gauche à droite, M. Jean Basdevant, directeur des affaires culturelles aux Affaires étrangères; M. Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Gaulle; M. Paul Gérin-Lajoie (G.O.Q., 1998); M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, penché sur M. Jean Chapdelaine (O.Q., 2002), délégué général du Québec 1965-1976; M. Robert Élie, romancier, Prix David de 1950, conseiller culturel à la délégation; M. Arthur Tremblay (O.Q., 1991), sous-ministre de l'Éducation; M. Jean Paré (O.Q., 2007), conseiller technique en communications auprès du ministre; M. Gaston Cholette, directeur de la coopération au ministère de l'Éducation.

des Finances dans le dernier cabinet Duplessis, en fait, le premier ministre des Finances canadien-français.

C'était aussi une époque exceptionnelle pour s'ouvrir les yeux sur le monde. En Angleterre, le gouvernement travailliste de Clement Attlee gérait une grande transition. La plus grande colonie de l'Angleterre construisait son indépendance, avec des hommes comme Nehru et Gandhi... »

À Oxford, Paul Gérin-Lajoie avait fait sa thèse de doctorat sur la constitution du Canada, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et plus précisément sur la nécessité de l'amender et les moyens de le faire (Constitutional Amendment in Canada). En somme, sur la question qui allait être au cœur de la vie politique au Canada du demi-siècle à venir...

« À mon retour, en 1948, je suis entré au cabinet de mon père. Puis, je suis entré en politique tranquillement. Un jour, les Jeunes Libéraux m'ont invité à prononcer une conférence sur la constitution au Club de réforme, le club du Parti libéral. Le Canada a publié mon discours in extenso. La conférence m'a valu des éloges d'André Laurendeau, qui avait trouvé pour la première fois une approche rationnelle et non partisane de la part d'un membre d'un parti.

Après la guerre, on discutait de la nécessité de rapatrier du Conseil privé de Londres le pouvoir d'amender l'AABN, entre autres raisons pour mieux répartir la richesse au pays. C'est dans cette conférence que j'ai introduit chez nous le mot « péréquation » ; je l'avais puisé dans le vocabulaire suisse. On m'a invité dans divers milieux. Ainsi, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, la CTCC – devenue la CSN – m'a invité à donner des cours de droit constitutionnel aux employés municipaux. »

Paul Gérin-Lajoie est entré au Parti libéral par osmose, en quelque sorte. Georges-Émile Lapalme, ex-député fédéral devenu député provincial en 1952 et chef des libéraux provinciaux, lui a manifesté de l'intérêt. Gérin-Lajoie devint secrétaire de la Fédération libérale et responsable de la préparation du programme de ce qui serait bientôt la « Révolution tranquille ». Il serait ensuite candidat dans la circonscription de Vaudreuil-Soulanges en 1956 et 1957, et candidat à la succession de Lapalme en 1958...

« J'ai été actif dans le parti bien avant 1956. J'ai été le principal rédacteur des propositions du programme du Parti libéral en matière d'éducation. Il s'agissait d'unifier dans une structure efficace des morceaux de système d'éducation éparpillés et sans coordination entre eux. »

Toute la réforme du système scolaire est déjà dans les articles 2 à 9 de ce programme, le premier article proposant la création d'un ministère de la Culture : fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans, gratuité à tous les niveaux, refinancement des commissions scolaires endettées, création d'un organisme de supervision des universités, changements aux programmes d'enseignement technique, création d'une commission d'enquête sur l'éducation...

Mais il fallait d'abord se faire élire, et contre la machine électorale de l'Union nationale, ce qui n'était pas une sinécure. Sur 92 sièges, les libéraux n'en détenaient que 23. Et, aux élections de 1956, ils allaient n'en garder que 20. Paul Gérin-Lajoie fut battu dans la circonscription de Vaudreuil-Soulanges par un vieux notaire local...

« Oui, j'ai été battu, mais pas écrasé; le député, un notaire local, n'a été réélu qu'avec environ 600 voix de majorité. Je l'ai été une autre fois à l'élection complémentaire de 1957, après le décès du député. Et, après avoir beaucoup travaillé dans la circonscription, j'ai été élu aux élections générales de 1960, mais de justesse, avec moins de 150 voix, comme René Lévesque... »

La participation électorale ferait rêver aujourd'hui : plus de 80 %. Le besoin d'un

changement profond de la vie politique était criant. L'opinion était mûre pour de grands changements dans tous les domaines. C'est grâce à cette participation élevée que les réformistes parviennent à vaincre la vieille machine politique. Et l'on s'interroge : un grand mouvement comme celui qui a transformé la société québécoise de 1960 à 1966 serait-il possible aujourd'hui? Paul Gérin-Lajoie croit que non :

« La réponse toute simple est de dire non. Pour deux raisons : d'abord, la nécessité. On partirait de bien moins loin. Il y avait à l'époque un certain vide politique et social. La population était beaucoup plus jeune qu'aujourd'hui. Et si la Révolution tranquille a pu démarrer rapidement dans ses aspects opérationnels, c'est qu'il y avait de très jeunes leaders qui, après la guerre, s'étaient ouverts au monde en allant aux États-Unis, en France, en Angleterre. Ils avaient appris la liberté. »

Si vous étiez ministre de l'Éducation de nouveau, qu'est-ce qui est urgent et que serait votre priorité?

« Sûrement de combattre le décrochage scolaire. Surtout au niveau secondaire, mais il faut le dire, au niveau primaire aussi. On a fait d'immenses progrès, mais il y a encore trop de jeunes qui ne se rendent pas au terme de leurs études. Je pense qu'il faut aussi régler certains problèmes au niveau collégial. Problèmes d'orientation, en particulier dans les études professionnelles, qui ont souffert, je l'ai dit, des pressions sociales. »

Les débats actuels portent surtout sur les bulletins, chiffrés ou ABC, et sur certaines réformes de programme, mal accueillies.

« Ce sont des débats malheureusement suscités par des fonctionnaires en mal d'innovation et de perfectionnisme. Il y a eu beaucoup de réformes formulées et mises en œuvre par des fonctionnaires certes compétents sur le plan théorique, mais qui manquaient d'expérience politique face à des ministres qui n'y comprenaient rien et leur faisaient confiance. Car le ministère a eu trop de titulaires. Après mon départ, en 42 ans, le ministère a eu 23 titulaires donc, en moyenne,

moins de deux ans chacun, plusieurs moins d'une année. Tout récemment, cinq changements en cinq ans. C'est incroyable que les premiers ministres n'aient pas été plus conscients de la gravité de cette situation.»

Les échanges franco-qubécois ne semblent pas avoir autant d'importance que lors de la signature des premiers accords en 1965; est-ce que la France peut encore nous être utile?

«L'esprit de ces échanges et de cette coopération n'a pas évolué avec l'époque. Au début, les Québécois voulaient apprendre des choses nouvelles de leurs collègues français. Aujourd'hui, nous avons dépassé ce stade : on devrait être capables d'avoir de véritables échanges sur une base pratiquement égalitaire. Ce n'est pas encore une réalité, malheureusement. L'échange d'expériences, de méthodes, de notions se fait à trop petite échelle.»

Aujourd'hui, le Québec se retrouve en Afrique sur le même terrain que la France, soit par des programmes gouvernementaux, soit par le travail d'ONG comme la Fondation PGL. C'est une coopération ou une concurrence?

«Au début, on a senti une certaine condescendance de la part de la France, qui est en Afrique depuis longtemps. Mais les Québécois ont vite pris conscience de leurs capacités et de l'attrait que le Québec présente pour les Africains, pour secouer une certaine tutelle française tout en continuant de s'abreuver à la culture française.»

Fin 2006, le Québec a obtenu un représentant à l'UNESCO auprès de la délégation canadienne. Ce n'est pas vraiment ce que vous auriez aimé...

«C'est en effet loin d'être l'idéal, mais c'est un pas dans la bonne direction. Je pense que nous devrions avoir un siège propre. À l'heure actuelle, même les règlements de l'UNESCO ne le permettent pas. Le chemin est encore long.»

Au Québec, il est impossible de parler de politique sans parler de la langue. Comment l'ex-ministre de l'Éducation perçoit-il la situation du français aujourd'hui? En progrès ou en recul? Un bref silence. Une moue se dessine sur le visage...

«On peut être porté à se décourager, à déprimer, devant le peu de qualité de la langue courante, mais il faut comparer à la situation d'il y a cinquante ans, il ne faut pas perdre de vue que les Québécois, qui ont un français fort respectable, sont plus noyés que jamais dans une influence étrangère omniprésente. Et les gens n'ont pas la même culture de base. Hier, les gens instruits et très cultivés étaient beaucoup moins nombreux; par contre, ils servaient de modèles, ce qui n'est plus le cas. Ainsi, c'est par l'école que l'on veut transmettre la culture canadienne-française; or, comment y arriver dans des écoles où il n'y a pas un seul élève canadien-français.

Le français est-il en danger au Québec? Je ne crois pas : il est beaucoup plus parlé par la masse aujourd'hui qu'avant 1960. On fait état de la présence de l'anglais rue Sainte-Catherine, mais il n'y a pas si longtemps, on n'entendait que de l'anglais rue Sainte-Catherine. On s'y faisait difficilement servir en français.

Quant au français dans le monde, je n'ai pas de jugement mais, par instinct, je suis très pessimiste. Je vois trop de représentants de la France qui parlent presque toujours anglais dans les forums internationaux, même à l'ONU.»

Les gouvernements du Canada et du Québec évitent soigneusement de parler de constitution. A-t-on atteint le terme de l'évolution constitutionnelle?

«Je pense que les changements vont désormais prendre une forme différente. Ils se feront beaucoup plus par accords administratifs, par mesures compensatoires, plutôt que par modification formelle des textes historiques.»

Où voyez-vous le Québec se diriger dans une trentaine d'années? Je repose la question différemment : dans quel Québec vos quatorze

arrière-petits-enfants vivront-ils? Le regard de M. Gérin-Lajoie se porte au loin, très loin, dans le monde de ses quatre arrière-arrière-petits-enfants...

«La place de chacun dans la vie, c'est chacun qui la fait et non pas l'État ou quelqu'un d'autre. Si je suis où je suis, si vous êtes où vous êtes, c'est qu'on a taillé notre place. Mais je ne trouve pas chez les jeunes cette même détermination. Je crains beaucoup qu'il y ait un manque de détermination chez la jeunesse québécoise en faveur du maintien et du développement de la langue française. Ce qui ramène à la question précédente : une autre révolution tranquille est-elle possible non seulement dans les institutions, mais dans la vie de tous les jours? Nous vivons dans une société du chacun-pour-soi, et je ne trouve pas chez les jeunes cette volonté d'influencer la place et la marche du Québec.»

Nous vivons dans une société du chacun-pour-soi et je ne trouve pas chez les jeunes la même volonté d'influencer la marche du Québec.

Comment voyez-vous votre avenir?

Ce que je souhaite pour l'avenir, c'est la pérennisation et l'expansion de ce que j'ai entrepris pour le développement des enfants du tiers-monde, idéalement à un niveau équivalent à ce que nous avons fait au Québec. Il faut bien sûr se limiter territorialement, principalement en Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire au Sénégal, au Mali, au Niger, au Burkina Faso et bientôt au Cameroun, où les démarches initiales ont été entreprises. Dans ce dernier pays, où cohabitent



le français et l'anglais, nous avons perçu une volonté particulière de ne pas s'arrêter à des conflits internes. Et nous allons poursuivre le travail en Haïti.

Il faut aussi que la Fondation intervienne plus que dans le passé dans les grands débats internationaux sur les meilleures méthodes d'intervention et d'appui au développement. Et faire davantage en ce sens que l'éducation n'est pas que l'instruction, mais aussi l'alimentation, la nutrition et la santé des enfants.

Finalement, il faudra être à l'avant-garde de nouvelles formes de contribution à l'évolution de la coopération et du développement humain.

Cette entrevue commentée a été réalisée en 2008 par Jean Paré, directeur-fondateur de *L'actualité*, officier de l'Ordre national du Québec. M. Paré a été conseiller technique en communications auprès de M. Gérin-Lajoie de 1964 à 1966.

